

CHOSSES LUES



addap13

revue de presse

Novembre 2008

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

La saison des bilans arrive, qui énoncent des faits : c'est plus ou moins cruel mais c'est toujours à lire. Défenseuse des enfants, Zones Urbaines sensibles, portrait social de l'Insee et le chômage : ce bilan mouvant qui rythme les autres. Et qui n'est pas bon en ce moment.

La loi généralisant le RSA a été adoptée, le Droit opposable au logement peut faire l'objet de contentieux depuis le 1^{er} décembre et la commission Varinard a rendu ses propositions en vue de la réforme de l'ordonnance 45. C'est dire que l'actualité est chargée.

Mais ce mois-ci, pour le dernier numéro que vous lirez en 2008, nous avons envie de vous laisser trouver vous-mêmes votre fil conducteur à travers la mosaïque des informations sélectionnées ; envie de changer un peu.

L'occasion nous en est donnée avec le séminaire qui a réuni plus de 700 d'entre vous autour du « travail de rue dans le monde » à la Ciotat les 27 et 28 novembre. C'était chaleureux, c'était réussi et nous y avons entendu de belles choses dont nous aimerions vous faire profiter, comme des lampes dans cette fin d'année. Voici donc quelques phrases, au hasard des interventions ou des citations :

- « un des gros enjeux du travail de rue c'est de visibiliser les jeunes » (Joëlle Bordet)
- « on peut regarder la rue aussi comme un espace plein de possibilités » (Graeme Tiffani)
- « être dans la rue en tant qu'adulte capable de partager des connaissances mais aussi des ignorances ; s'exposer » (Helder Luis Santos)
- « le travail de rue doit revendiquer le droit à être dans les coulisses » (Jean Blairon)
- « utiliser la dynamique conflictuelle comme un vecteur de communication » (Juan Martin)
- « les enfants des rues sont abandonnés, affamés ? C'est vrai mais pas seulement : ils sont libres aussi » (Jean-Christophe Ryckmans)

Voilà, en espérant que vous reveniez maintenant vers les articles habituels avec un sentiment... de fierté, pourquoi pas ? Gageons que nous reparlerons de ces deux jours.

Et pour finir par notre numéro, repérez la demande qui s'y dessine : les intervenants sociaux veulent de la cohérence. De la santé aux associations, du logement à l'enfance, en retour elle cela revient, « de la cohérence s'il vous plaît ». C'est le maître mot de cette fin d'année.

Bonne lecture et à l'année prochaine.



L'addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône

*Contact : genevieve.casanova@addap13.org

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org




SOCIÉTÉ

La rénovation urbaine souffre de retards de travaux et d'un manque de financement	p 04
Bilan 2007 de l'Observatoire national des ZUS.....	p 04
Un petit tour du côté des Départements.....	p 04
La CPCA dénonce une mise à mal des relations Etat-associations.....	p 05
Création du Haut Conseil de la famille.....	p 05
Rapport de la Défenseure des enfants	p 05
Droits de l'enfants : DEI-France dénonce des politiques à contresens	p 05
Violences conjugales : 1° bilan du plan 2008-2010.....	p 06
Insee le « Portrait social 2008 »	p 06
Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments	p 06
Justice pénale et politique d'immigration de la France	p 06
Rapport annuel de l'Observatoire national de la délinquance.....	p 07
Nouvelles en provenance et autour de la chancellerie	p 08
Dossier étrangers	p 08



TRAVAIL SOCIAL

Flashes-secteur pour vous	p 09
Justice des mineurs : les propositions de la commission « Varinard »	p 10
« La prévention ne doit pas se faire au détriment des enfants »	p 10
Comment se saisir de l'évaluation ?	p 11
« La formation en travail social en France : un modèle à la croisée des chemins ? »	p 12
Expériences, points de vue, éléments repérés	p 12
Un entretien à l'occasion de la création de l'ONES	p 13
Professions sociales et établissements.....	p 13
Éléments sur le handicap	p 13



LÉGISLATION

Dossiers des ASH	p 14
Petite sélection du mois	p 14



EMPLOI

Chômage : les derniers chiffres.....	p 15
Dernières annonces en date et éléments sur la « mobilisation gouvernementale »	p 15
L'augmentation des contrats aidés ne peut tenir lieu d'une politique de l'emploi aidé	p 15
TIC et insertion	p 16
Chômage : des éléments d'information.....	p 16
Minima sociaux : la loi généralisant le RSA définitivement adoptée.....	p 16



Annonces de Mme Boutin pour le plan hivernal	p 17
Urgence, hébergement : nos éléments en novembre.....	p 17
L'Uniopps examine le budget de la mission « Ville et logement »	p 17
Nous signalons en novembre	p 18



A l'occasion de la journée mondiale pour la lutte contre le sida	p 18
Les organisations du secteur psychiatrique appellent le gouvernement	p 19
Profil des usagers des Carud	p 19



ASH du 27 novembre 2008	p 20
ASH du 28 novembre 2008	p 20



ASH du 7 novembre 2008	p 18
ASH du 14 novembre 2008	p 18
ASH du 21 novembre 2008	p 18
ASH du 28 novembre 2008	p 18
Autour des services à la personne	p 18





A noter : les conclusions de la Commission Varinard sont traitées en travail social

La rénovation urbaine souffre de retards de travaux et d'un manque de financement

621 : ASH 28/11 & Gaz Com 24/11 & Le Monde 13/11/08



Le rapport confirme les craintes exprimées régulièrement par les intervenants sociaux, et notamment la Fondation Abbé Pierre sur le nb des logements très sociaux. Voilà. C'est à lire.

Rénovation urbaine 2004-2008.

Quels moyens pour quels résultats ?

Par le Comité d'évaluation et suivi de l'ANRU

Décalage entre objectifs quantitatifs fixés par loi cohésion sociale 01/05 et le nb d'opérations programmées au 31/12/07 : de 250 000 démolitions, on est passé à 130 000 par ex.

Parfois plus chères que des réhabilitations, parfois difficile d'assurer le relogement en pleine crise du logement social + réticences des habitants.

Ces 120 000 démolitions manquantes vont « réduire la surface foncière disponible » pour construire de nouveaux logements.

Financements actuels et futurs : « les trois quarts des crédits de l'Agence ont financé la moitié des objectifs du programme » au 31/12/07.

Subvention Etat : engagement croissant entre 03 et 07 mais diminution en 08 et désengagement en 09 (programme à la charge du 1 % logement)

Et les coûts ne cessent d'augmenter... ce qui inquiète les mairies. L'Etat garantit conventions déjà signées... mais elles sont obsolètes (hausse du foncier...). Appels d'offres parfois infructueux.

Retard général dans les opérations. Taux réalisation de 65 %. Programmation volontariste, carence ingénierie + lourdeur des procédures administratives ANRU.

Décalage dans le temps entre démolitions et reconstructions logements sociaux : « déficit temporaire de plus de 21 000 logements sociaux au 31/12/07 ».

Mixité sociale : censée être favorisée par reconstruction sur d'autres sites. C'est le cas pour 50 % de l'offre sociale mais fortes disparités territoriales. Dans certains Dpts Ile-de-France plus de 80 % logements reconstruits sur même quartier.

D'autre part « faible niveau des logements très sociaux » (8,5 % des constructions)

Manque de suivi : « déficit de gestion urbaine de proximité » (éclairages, gardiennages...)

L'Observatoire national des ZUS relève des évolutions encourageantes en 2007

644 – ASH – 21/11/08



Toute bonne nouvelle est bonne à prendre : néanmoins sur ce point des ZUS nous restons nous restons plus que jamais dans une posture d'attente à cause des mauvais chiffres récents du chômage entre autres bien s

2007 précède le plan « Espoirs banlieues » qui commence à mobiliser les administrations.

« Beaucoup reste à faire » mais il y a eu des embellies en 2007.

Emploi : le chômage reste fort mais il a baissé de manière comparable au reste du territoire.

Taux de chômage inférieur à 18 % (19,5 % en 06)

Mais précarisation accrue des emplois avec extension du temps partiel. En 07, 28 % des salariés des ZUS déclarent une rémunération inférieure au seuil de bas salaires à cause de cela.

Education : 3 élèves de moins par classe dans les collèges des ZUS et « quelques succès ».

Pourcentage d'élèves en retard de 2 ans ou + en 6^e continue de diminuer plus vite que dans les autres collèges. L'écart se resserre.

Taux de réussite au brevet des collèges : reste nettement plus faible en ZUS (13 points d'écart) mais elle y a augmenté de 4,1 points en 06-07, ce qui est plus rapide que dans les autres collèges.

Délinquance : a diminué nettement et plus que dans les autres agglomérations.

Sentiment d'insécurité plus prégnant qu'ailleurs : les habitants des ZUS l'expriment 2 fois plus que les autres citadins.

Mais il a diminué : 27 % le signalent contre 34 % en 2004.

Prochainement en ligne sur : www.i.ville.gouv.fr

A noter : Mmes Morano & Amara annoncent le déblocage de 30 millions en 2009 pour développer modes de garde des jeunes enfants « souples et adaptés » dans quartiers du plan Espoirs banlieues.

Un petit tour du côté des Départements

596 – ASH – 07/11 & Gaz Com 20/10/08



Voilà une prise de position qui le mérite d'une grande clarté..

L'ADF refuse toute réforme des collectivités territoriales sans évaluation préalable.

S'étonne de l'absence des associations d'élus au sein du comité Ballardur (voir numéro d'octobre)

Et estime que ce débat ne peut ignorer le contexte financier de plus en plus tendu des Dpts.

Le coût imparfaitement compensé des transferts de compétences (APA, RMI, handicap...) est de 4,7 milliards par an + RSA et tutelles à venir...

En alertant sur le risque d'un recentrage des Dpts sur les compétences obligatoires, elle souligne que les Dpts sont aussi « des amortisseurs sociaux et des filets de sécurité pour les

territoires »

A noter : les 3 principaux groupements d'élus, AMF / ADP & ARF affichent leur unité.

La Conférence permanente des coordinations associatives dénonce une mise à mal des relations Etat-associations

646 – ASH – 21/11/08



C'est très clair... et c'est à suivre pour changer un peu.

En 2007 les crédits de l'Etat représentaient 17 % du budget total du secteur associatif. En 2009 si rien de change ils représenteront 12 %....

Concerne au 1^o plan « associations employeurs et organisateurs de services sociaux »

Crédits du programme « jeunesse et vie associative » en baisse de 11 % : 50 000 emplois seraient menacés dans les associations de l'éducation populaire.

Comment faire alors pour embaucher les 100 000 contrats aidés supplémentaires ?

« Il y a un problème de cohérence »

Il faudrait que l'Etat apporte des garanties sur la consolidation des emplois et une visibilité sur la politique des contrats aidés.

En outre les subventions cèdent souvent la place à la commande publique et la mise en concurrence avec organismes à but lucratif s'accroît avec des appels à projets.

Remise en cause de la capacité des assoc à faire remonter les besoins sociaux. L'Uniojps s'insurge contre une orientation « contradictoire avec l'histoire de l'action sociale »

La CPCA demande : un rendez-vous avec M. Sarkozy, des amendements au projet de loi de finances 2009, une concertation sur l'emploi associatif et un moratoire sur les appels d'offres pour des activités jusqu'ici conventionnées.

Conditions nécessaires pour un bon déroulement de la conférence nationale prévue au 1^o semestre 09

Création du Haut Conseil de la famille

585 – ASH – 07/11/08



Voici donc une nouvelle instance et ce que l'on pouvait en dire.

Par décret n° 2008-1112 du 30/10/08, JO 31/10/08

Il se substitue à la conférence nationale de la famille et au Haut Conseil de la population et de la famille (sur modèle conseil orientation retraites)

Animer débat public, formuler recommandations et réfléchir sur financement de la branche famille.

Présidé par le Premier ministre, 52 membres : représentants assurés sociaux, employeurs et mouvement familial, élus, + 7 personnalités

Il doit se réunir au moins 1 fois par an.

Certains partenaires sociaux déplorent avoir le même nb de sièges que les assoc familiales (14) et pourraient ne pas y participer. CGC & CFDT sont pour l'instant sur cette position.

Composition saluée par l'UNAF et Familles rurales qui attendent des mesures concrètes.

Rapport 2008 de la Défenseure des enfants

642 – ASH – 21/11/08



Rien de très surprenant mais c'est toujours un moment intéressant et les rapports sont très facilement accessibles.

Sur un an saisines en augmentation de 4 %.

La grande majorité des nouvelles demandes provient de l'entourage (8 % seulement des enfants)

Principaux motifs ont peu évolué : exercice des droits d'un parent, situation mineurs étrangers, contestation mesures éducatives et placement, conflits avec milieu scolaire, difficultés sociales et logement, questions de santé et handicap.

« Focus » sur la problématique des mineurs étrangers isolés ou en famille : « constante et préoccupante ». Durée excessive des procédures de regroupement familial, difficulté d'obtenir l'ouverture de droits à prestations familiales.

Problématique émergente

Difficultés vécues lors de séparations familiales très conflictuelles : fait l'objet d'un rapport séparé.

Séparations en augmentation quel que soit le mode d'union.

20 % des familles avec enfants sont monoparentales ; 1,6 million d'enfants vivent dans des familles recomposées et 30 000 dans des familles homo parentales.

Recommande : mieux informer parents et professionnels sur l'exercice de l'autorité parentale conjointe (pourquoi pas dans le livret de famille et/ou jugements).

Mécanismes pour pacifier séparations : dispositif complet de médiation familiale inscrit dans la loi

Renforcer les droits de l'enfant d'entretenir des relations avec chacun de ses parents et certains tiers.

Clarifier le droit de l'enfant à être entendu par le JAF : qu'il n'ait plus à en faire la demande ce qui le met en conflit de loyauté.

Former les JAF et créer pôles « enfance famille » dans chaque TGI.

www.defenseurdesenfants.fr

Droits de l'enfants : DEI-France dénonce des politiques à contresens - www.dei-france.org

632 – ASH – 28/11/08



Ce n'est pas leur première demande ; nous préconisons d'aller sur Internet voir au moins la synthèse du document.

Rapport établi dans la perspective de l'examen par l'ONU (06/09) de l'application en France de la convention relative aux droits enfants (1989), et réalisé avec d'autres (AFMFJ / FDTA / ANAFE...)

Dresse le constat d'un « Etat au pied du mur » : 2 millions d'enfants en dessous du seuil pauvreté, 450 000 suivis par ASE, 300 000 par justice..., & politiques d'accueils étrangers et justice pénale...

Non respect des engagements internationaux.

« On néglige les conditions de vie très dures faites à trop d'enfants » : logement, loisirs....

Propose une grande loi d'orientation : définir référentiels communs et « repenser tout le système éducatif » pour un égal accès aux droits.

20 propositions : « suprématie juridique de la convention sur les lois nationales », « moyens de suivi des progrès » ; « politique cohérente » pour l'accueil des mineurs isolés étrangers, prise

en compte le droit des enfants à vivre en famille ; modification orientations justice pénale (privilégier mesures en milieu ouvert) ; lever les dispositions loi prévention délinquance autorisant le maire à recueillir infos sur les familles.

Se fait jour une répartition entre « éducation formelle (minimale) à l'école et éducation non formelle dans les structures éducatives » : contribue à renforcer inégalités.

Violences conjugales : premier bilan du plan 2008-2010 par Mme Létard

622 – ASH – 21-28/11/08



On reste sur les dispositifs : ce sera bien un peu plus d'avoir un bilan plus statistique. Sur le fond on ne peut que se réjouir.

Référents départementaux : les 9 premiers seront recrutés d'ici fin 2008, et fin juin 09 chaque Dpt doit en avoir 1 (interlocuteurs des femmes).

Accueil familial : plus de 70 familles identifiées ou candidates. Objectif de 100 agréments en 2010.

Groupe travail interministériel (Ministère Justice) : sur l'évolution du cadre juridique pour renforcer la protection des femmes.

Souhaits pour 2009 : intégrer l'insertion pro des femmes dans parcours individualisés et développer l'accompagnement des hommes violents.

La lutte contre les violences conjugales aura le label de « campagne d'intérêt général ».

Assemblée nationale : va mettre place une mission d'évaluation de ces politiques

A noter :

* **Les enfants exposés aux violences au sein du couple, quelles recommandations pour les pouvoirs publics ?**

Service des droits des femmes et ONED diffusent ce guide de préconisations pour une prise en charge efficace de ces enfants. Définition, clés de repérage et d'alerte, méthodes d'évaluation.

www.oned.fr - « guides et préconisations »

* Le Collectif pour les droits des femmes demande à nouveau une loi-cadre. Il avait rédigé une proposition de en 2006 mais elle n'a jamais été inscrite à l'ordre du jour du parlement.

* 2 ouvrages de la Biblio autour de ces questions

Insee le « Portrait social 2008 »

604 – ASH – 14/11 & Le Monde 07/11/08



Voilà l'intérêt apparent des statistiques: on sort de l'opinion, du débat pour entrer dans les faits? C'est quand même plus compliqué... Lisez quand même.

La réduction des inégalités sociales passe davantage par les prestations que par l'impôt.

Depuis la réforme de 2005 la contribution de l'impôt à la réduction des inégalités de niveau de vie s'établit à 26 %, en recul de 2 points.

Les prestations sont plus redistributives : réduisent les inégalités de 65 %

Niveau de vie des 20 % de familles les moins aisées en est amélioré à hauteur de 47 %

Niveau de vie des 20 % les plus aisés réduit de 19% par le système d'attribution sous conditions de ressources

Pour les classes moyennes, prélèvements fiscaux et

prestations s'équilibrent.

L'accès aux services publics contribue 2 fois plus à la réduction des inégalités que les transferts monétaires (éducation, santé et logement social).

Un chapitre consacré indicateurs d'inégalité sociale.

www.insee.fr/fr/publications-et-services

Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments



Si on vous dit qu'il n'y a rien de réjouissant vous ne serez pas non plus très étonnés : sans oublier que nous abordons la période des bilans. La fin d'année est cruelle, elle énonce des faits.

Le Secours catholique intitule ses statistiques d'accueil 2007 « Familles enfance et pauvreté »

600 – ASH – 14/11 & Le Monde – 12/11/08

« Les pauvres sont plus pauvres, et d'autres couches de la population se fragilisent »

290 000 familles rencontrées : la plupart en dessous seuil de pauvreté et 60 % monoparentales (augmentation de plus de 5 % entre 02 & 07).

« Ce n'est pas le nb d'enfants par famille qui est un facteur de fragilité, ais bien le nb d'adultes par famille »

1° étude sur 44 000 familles en 07

Atteste du caractère multidimensionnel de la pauvreté et du poids de l'isolement.

Fragilisation à l'arrivée d'un enfant, qui diminue avec l'âge de l'enfant ... moins net pour les familles monoparentales.

Femmes seules avec enfants défavorisées sur l'emploi (surtout si enfants moins 3 ans), et donc sur le logement

2° étude entre fin 07 et 1° trim. 2008

Distingue 3 groupes de parents

1. Familles jeunes : un tiers de parents isolés et 14 % de sans-papiers par ailleurs.

« Pauvreté extrême ». 50 % en logement précaire, liens familiaux distendus ou absents, nb élevé en recherche d'emploi ou en emploi temps partiel.

2. Mères seules : dans une « pauvreté intense, lourde et durable »

Situation plus favorable en terme de logement mais deux tiers sans emploi avec souvent faible niveau de formation : « le filet familial agit peu »

3. Couples, français pour la plupart : vivent une « pauvreté monétaire » que le travail ne suffit pas à résoudre. 61 % ont au moins 3 enfants, 40 % ont du mal à s'en sortir

Propositions du Secours Catholique

Diversifier et solvabiliser les modes de garde

Verser une allocation dès le premier enfant

Renforcer accompagnement à la parentalité

Renforcer accès à la formation des plus fragiles

A propos du RSA

Craint une montée en charge lente sur fond de hausse du chômage.

Les expérimentations : pas permis de mesurer les effets sur le type de public accueilli par l'assoc.

De toute façon en 07 le gain de pouvoir d'achat a été absorbé par les hausses loyer et alimentation....

www.secours-catholique.org

Une France de plus en plus fracturée

Selon l'Observatoire des inégalités

634 – ASH – 28/11/08

Inégalités de revenus augmentent.

La pauvreté touche 7,9 millions de personnes (seuil à 60 %

du revenu médian) ; « une frange considérable de la population manque de ressources » ; 33 % des ménages ne peuvent pas se payer 1 semaine de vacances dans l'année.

Part consacrée au logement a doublé en 30 ans (atteint 25 % du budget) avec une fracture générationnelle importante. Les moins de 25 ans y consacrent 22,3 % de leurs revenus contre 4,5 % pour les plus de 60 ans.

Santé : amélioration mais inégalités persistent. Obésité infantile, espérance de vie et 10 % des ouvriers sans couverture complémentaire par ex.

A la fin un chapitre avec des analyses : droit, socio, philo... sur des thématiques-clefs. RSA....

L'Etat des inégalités en France

L. Maurin & P. Savidan – Ed. Belin – 19,90 €

Les associations refusent d'être les « régulateurs » de la hausse de la pauvreté

662 – ASH – 05/12 & Le Monde – 01/12 et/08

Les assocs du collectif Alerte ont tiré la sonnette d'alarme le 28/11. La crise financière se répercute sur les plus modestes.

MDM : le « poste santé » de plus en plus sacrifié. Arrivent dans ses centres des gens qui n'y venaient plus depuis la création de la CMU. Travailleurs pauvres, titulaires CMU sans complémentaire...

Redemande que le plafond CMU soit relevé au seuil de pauvreté (passer de 621 à 880 €)

Recours à l'aide alimentaire : entre janvier et octobre 08, les banques alimentaires ont aidé 800 000 personnes (100 000 de plus que sur toute l'année 2007, qui était déjà un « record »...).

La Fédération : conçues au départ (84) pour aider les exclus ; aujourd'hui 15 % des personnes ont un emploi, 18 % sont des chômeurs indemnisés et 14% des retraités pauvres « soit des personnes intégrées dans le tissu social ».

Solidarités nouvelles face au chômage : demande que l'indemnisation soit adaptée aux risques du marché du travail (notamment contrats courts) et que Pôle emploi ait les moyens d'accompagner les bénéficiaires du RSA.

Secours catholique : redemande l'indexation des minima sociaux sur le SMIC. En 1990 le RMI représentait 65 % du SMIC contre 44 % en 2007.

Demande aussi un meilleur encadrement du crédit à la consommation.

FNARS : demande moyens supplémentaires pour les commissions de médiation (DALO), un meilleur fonctionnement des commissions de prévention expulsions et une garantie « universelle » des risques locatifs.

Estime que « les solidarités familiales vont trouver leurs limites » et beaucoup de gens vont se retrouver en CHRS en ayant des ressources mais sans pouvoir payer un loyer. 30 % des résidents ont un emploi.

Prime de Noël : le décret est sorti

658 – ASH – 05/12/08

Décret n° 2008-1238 du 28/11/08, JO 29/11/08

Confirmation officielle de la hausse de son montant pour les allocataires du RMI et précisions sur le montants versés aux autres bénéficiaires de minima sociaux qui y sont éligibles.

Une indication bibliographique

Droit et pauvreté

651 – ASH – 28/11/08

Convoquer le droit pour comprendre les enjeux de la pauvreté : approche du séminaire 2007 de l'ONPES (avec la MiRe DREES).

Evolutions et ruptures dans le lien entre droit et pauvreté,

analyse des catégories émergentes du droit et accès au droit des plus démunis.

www.travail-solidarite.gouv.fr – ONPES -

Le commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe critique sévèrement l'orientation de la justice pénale et la politique de d'immigration de la France

623 – ASH – 28/11- Le Monde 21/11/08



Cet avis recoupant les domaines de la chancellerie et des Etrangers nous le présentons tel quel et à part. Quant au fond il est sans surprise sinon sans tristesse.

Justice pénale

Droits des détenus : le projet de loi pénitentiaire n'est qu'une base. Il restera vigilant.

Prise en charge médicale : des progrès restent à faire ; attention à la gestion disciplinaire des personnes souffrant de troubles mentaux...

Loi du 25/02/08 (rétention sûreté) : « risque d'arbitraire » notion de dangerosité floue sur les plans juridique et scientifique. Cette loi ne distingue pas les mineurs des majeurs...

Conditions de détention « intolérables » : à cause de la surpopulation due au durcissement des peines et au recours accru à la mise en détention ; engage à permettre mise en œuvre encellulement individuel.

La chancellerie : allègue construction de nouvelles places et politique d'aménagement de peine mais le Commissaire juge cela insuffisant.

Justice des mineurs de plus en plus répressive. La loi du 10/08/2007 instaurant peines plancher « restreint les pouvoirs d'appréciation du juge ».

« Accent mis sur la prévention de la récidive au détriment de la prévention de la primo-délinquance » : il faut réduire les délais.

Réforme ordonnance 45 : angles de réflexion lui paraissent positifs mais rappelle la CIDE de 1989. Spécificité de la justice des mineurs et primauté de l'éducatif y figurent.

Abaisser l'âge des sanctions pénales ne lui semble pas pertinent. « devrait être augmenté pour se rapprocher de l'âge de majorité »

Réactions

OIP et SM s'insurgent contre « la mauvaise foi » des réponses données. OIP demande rédaction d'un nouveau projet de loi pénitentiaire.

Politique d'immigration

Conditions en centres de rétention : difficiles et déshumanisées ; surtout pour les familles.

Critique la fixation d'un nb de reconduites à la frontière à effectuer : danger « d'interpellations avec des méthodes parfois contestables » ; demande à ce qu'il n'y en ait pas autour des écoles.

Procédure de rapprochement familial : délai moyen de 468 jours ; il faut le raccourcir.

Gens du voyage : soumis à un droit dérogatoire

Réactions

L'ANAFE : ne se satisfait pas des réponses données au Commissaire ; rappelle qu'elle n'est pas présente dans toutes les zones de rétention.

www.coe.int/t/commissioner/default_fr.asp

Rapport de l'Observatoire national de la

délinquance : la criminalité en France

643 – ASH – 21/11 & le Monde 20/11/08



C'est toujours à lire : on y voit infirmer des faits que l'on tenait pour certains et émerger des choses auxquelles on n'aurait même pas pensé.

Près de 1,7 millions de personnes 18/60 ans, soit 4,8 % de la population majeure : ont déclaré avoir subi au moins un acte de violences physiques (hors vols et violences sexuelles) en 2007 et 2008.

Les plus jeunes sont les plus exposés (18/25ans) et cela décroît avec l'âge.

Plus de 46 % de ces faits se sont déroulés au sein d'un ménage.

Mais le taux de plaintes est resté faible : 20 %

Personnes séparées ou divorcées déclarent plus fréquemment que les autres avoir subi violences, familles monoparentales plus que les autres ménages, demandeurs d'emploi plus que les actifs, et locataires plus que propriétaires.

ZUS : + de 7 % des habitants interrogés déclarent avoir subi des violences contre 3,5 % en zone rurale

www.inhes.interieur.gouv.fr

Nouvelles en provenance et autour de la chancellerie



Franchement ce dossier parle de lui-même, en enchaînant les articles, le paysage qui se dessine se passe malheureusement de tout commentaire... les titres des articles y suffisent.

Le Conseil d'Etat condamne l'inclusion des mineurs dans le champ du décret

« relatif à l'isolement des détenus »

583 – ASH – 07/11/08

Requête OIP : les dispositions du décret 06-338 de 2006 « doivent être annulées en tant qu'elles sont applicables aux mineurs »

Les textes (CIDE, Ord. 45, etc.) n'interdisent pas des mesures d'isolement mais font « obligation d'adapter le régime carcéral des mineurs »

Le décret n'organise pas ces modalités et « n'offre pas de garanties suffisantes » (CIDE)

Requête 293785 – 31/10/08

Les EPM à nouveau sur la sellette ?

631 – ASH – 28/11 & Le Monde 27/11/08

Avis de la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) sur le suicide dans l'EPM de Meyzieu (69) : « graves lacunes » dans la prise en charge alors qu'il y a avait eu des alertes sur sa fragilité (plusieurs TS). Avis transmis au contrôleur des lieux de privation liberté.

SNPES-PJJ-FSU : remet en cause fonctionnement général EPM ; CGT-PJJ & CGT Pénitentiaire demandent moratoire sur l'ouverture du prochain.

Un nouveau projet de loi pour prévenir la récidive des criminels dangereux

615 – ASH – 14/11/08

Complète loi du 25/02 relative à rétention de sûreté.

Rétention prononcée uniquement si le condamné a pu pendant bénéficier de soins en vue d'atténuer sa dangerosité.

Une mesure de surveillance de sûreté peut être ordonnée à l'égard d'un condamné n'ayant pas respecté les obligations auxquelles il était astreint.

Jugements ou arrêts de déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental inscrits au casier judiciaire seulement si des mesures de sûreté ont été prononcées.

Initiatives en novembre 2008

640 – ASH – 21/11/08

Expérimentation : Droits des mineurs

Inauguration du premier point d'accès au droit dédié aux mineurs et à leurs familles. Ecoute, info et orientation. Permanences gratuites d'avocats et d'assoc. PJJ accompagnera mineurs et familles dans leurs démarches.

Mme Dati lance une expérimentation

pour accélérer les jugements

Convention d'expérimentation avec Colmar.

Mettre en œuvre mesures d'enquête sociale et d'investigation et orientations éducatives rapides. En vue d'un jugement dans un délai de 6 mois maximum. Pourrait être généralisé.

Volet réglementaire

614 – ASH – 14/11/08

Un décret précise les conditions de rétention en centre socio-médico-judiciaire de sûreté...

Organisation des centres, droits des personnes.

A noter : une centaine de professionnels de la psychiatrie « déclarent publiquement refuser de participer à la mise en place du dispositif de rétention de sûreté » « ne résoudra en rien le pb des criminels récidivants mais s'étendra progressivement, au nom du principe précaution »

... et aménage le dispositif de surveillance électronique mobile.

Décret n° 2008-1129 du 04/11/08, J.O. du 05/11/08

Dossier étrangers



Un volet sur Immigration et travail : lisez au moins cela, c'est bien c'est clair et la Halde existe décidément c'est une bonne chose. Et puis bien sûr le premier rapport du contrôleur des lieux de privation de liberté... sur la rétention. Et puis c'est l'intégration, les annonces et le réel. A vous de voir.

Immigration et travail

655 – ASH – 14-21/11/08

L'activité des immigrés en 2007

Représentent 8,6 % de la population active : en majorité ouvriers ou employés

Taux de chômage à 15,2 % : le double de celui des non-immigrés.

25 % diplômés enseignement supérieur : même à diplôme égal, ils sont plus souvent inactifs que les non-immigrés.

Les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les Françaises.

Ressortissants UE moins défavorisés que les autres.

Insee 1° - 1212 – www.insee.fr

Europe et emploi

La Commission dans son rapport annuel relève que les immigrants depuis 7 ans ont largement contribué à la croissance sans conséquences sur les salaires et les emplois des nationaux. Désirs complémentaires.

582 – ASH – 07/11/08

Immigration choisie : la HALDE pointe des risques d'une « gestion de l'embauche discriminatoire »

Saisine Cimade sur circ. de 07 établissant 2 listes de métiers une pour ressortissants des nouveaux membres UE et une

pour ressortissants pays tiers.

« Implique une procédure d'embauche en fonction de l'origine nationale des candidats en violation du code du travail et du code pénal » ; demande au ministère de l'immigration de préciser modalités de mise en œuvre de la circulaire dans les 3 mois.

Centres de rétention ... suite

581 – ASH – 07/11/08

La Cimade qualifie l'annulation de l'appel d'offres de « bonne nouvelle » (ord. 0816312, tribunal administratif Paris, 30/10/08)

Elle demande au gouvernement d'engager une concertation avec assocs et société civile.

260 élus : lettre ouverte au Pdt de la République demandant de reconsidérer le contenu du décret.

FDTA : la réforme ne s'imposait pas ; demande un dialogue avec l'ensemble de opérateurs.

Contrôleur des lieux de privation de liberté : premier rapport sur les LRA

625 – ASH 28/11 & Le Monde 22/11/08

Les Locaux de rétention administrative sont moins connus et moins encadrés que les CRA : on ne connaît pas leur nb exact (environ 60).

Visite dans celui de Choisy-le-Roi (Val de Marne).

Les locaux ne sont pas appropriés, mauvaise disposition des lieux qui nuit à l'intimité, mauvaises conditions pour les visites, mauvaise formation du personnel – Recommandations du 17/11, JO 25/11

Conférence européenne des 3 & 4 novembre à Vichy sur l'intégration

Développer des outils pour faciliter l'emploi des immigrant
Renforcer info et prévention des violences subies par les femmes immigrées

Promouvoir le rôle des assocs dans l'intégration

Soutenir l'initiative allemande d'organiser en 09 une conférence sur l'évaluation de ces politiques

Déclaration commune consultable www.ue2008.fr

Un décret d'application loi « Hortefeux » 2007

579 – ASH – 07/11/08

Décret n° 2008-1115 du 30/10/08, J.O. 01/11/08

* Préparation dès le pays d'origine de l'intégration à la société française des candidats à une immigration familiale

S'applique sur demandes de visas à partir 01/12/08

Organisation par l'ANAEM à l'étranger : évaluation des connaissances, formation éventuelle (langue et/ou valeurs de la République et notamment règles c/ éducation et scolarité enfants) avec attestation de suivi à la fin.

* Obligations des signataires CAI « famille »

S'ajoute au CAI individuel et doit être conclu si enfant(s) arrivé(s) au titre regroupement familial

Les parents s'engagent à respecter l'obligation scolaire et à suivre une formation (au moins 1 journée) sur droits et devoirs des parents en France : autorité parentale, égalité hommes / femmes, protection enfants et principes scolarité.

Organisation de l'ensemble par l'ANAEM.

* Organisation du bilan de compétences des signataires d'un CAI individuel

Obligatoire depuis 01/01/07 pour primo-arrivants (sauf enfants, + 55 ans, ou titre autorisant le travail)

Organisation du bilan confiée à l'ANAEM : modalités à établir par convention avec Pôle emploi

A savoir autour de l'intégration

580 – ASH – 07-14/11/08 & le Monde – 05/11/08

* Démarrage « d'écoles de parents » à compter du 12/11 : dans 12 Dpts (40 collèges et lycées). Formation et aide à la parentalité

* M. Hortefeux annonce pour 2009: tout nouvel arrivant aura une séance d'explication de La Marseillaise ; « il est important

de faire de la pédagogie sur ce qu'elle signifie ».

* Présidence du Haut conseil à l'intégration : M. Gaubert (Pdt Licra) remplace Mme Kriegel.

* Carte de séjour « étudiant »

Une circulaire précise les critères d'appréciation du caractère réel et sérieux des études nécessaire à son renouvellement.

Circ. IMII0800042C – 047/10/08 – BO n° 2 -30/10

* Prestations familiales : les nouvelles conditions d'ouverture de droit en faveur des réfugiés.

Circ. CNAF n° 08-030 du 29/10/08

A noter que l'octroi du statut prend effet rétroactivement à la date d'entrée en France.

Nous signalons en novembre

627 – ASH – 28/11/08

* Les 27 et plusieurs pays africains s'entendent autour d'un programme de coopération triennal 2009-2011 : encadrer migration légale, lutter contre l'illégale et organiser développement solidaire.

* La France et le Cap Vert ont conclu un accord de gestion concertée des flux migratoires et de développement solidaire. C'est le 7° signé par M. Hortefeux ; la France aimerait en signer 5 autres.



Flashes-secteur pour vous



Que nous glanons. Prendre le risque de surligner dans l'idée de vous faire gagner du temps.

08 628 - ASH - 28/11/08

Protection de l'enfance / un outil de la DGAS

« Il a pour vocation de proposer un cadre de réflexion fondé sur des éléments qualitatifs reconnus et consensuels, supports de l'action menée aujourd'hui dans le champ de la protection de l'enfance. » - www.travail-solidarite.gouv.fr

L'Uniopss saisit la ministre de la Justice

sur le désengagement de l'Etat de la protection des jeunes majeurs

Crédits à la baisse (13 millions en 09 / 58 en 08).

Les jeunes majeurs risquent d'être orientés uniquement vers dispositifs d'insertion pro : pas adapté, risque de provoquer de l'errance ;

« Transfert des charges vers les CG » : ces mesures font partie de la protection de l'enfance. Et l'Andass s'en préoccupe (recentrage PJJ sur pénal).

Amorce d'un réseau d'excellence européen

sur l'expérimentation sociale
Rencontres de Grenoble les 21&22 novembre organisées par
M. Hirsch

La Commission lancera appel à projets début 09.
Promouvoir inclusion active personnes éloignées emploi, lutte
contre pauvreté enfants, renforcement qualité et accessibilité
des soins de santé.

Justice des mineurs : la commission « Varinard » propose de fixer à 12 ans l'âge de la responsabilité pénale – premiers éléments et réactions

660 – ASH – 05/12 & Le Monde 27-28-29/11 & 08/12/08



On s'y attendait. Voilà ce qu'on pouvait en dire. Ce n'est même pas la peine de parler qu'on en reparlera. Pour autant nous en recommandons dès à présent une lecture attentive.

Propose d'inscrire dans la loi que l'âge de la majorité pénale est 18 ans (n'apparaît pas clairement) et de fixer celui de la responsabilité à 12 ans (pas fixé actuellement). Il ne serait plus nécessaire d'établir que le mineur a agi avec discernement, comme c'est le cas aujourd'hui.

Pas possible « d'exclure de la sphère pénale les enfants de moins de 12 ans » : « créer un statut particulier » ; pas une condamnation pénale mais « une sanction éducative ».

Affirme « l'impossibilité d'incarcérer un moins de moins de 14 ans, sauf en matière criminelle » mais les mineurs 12/14 ans pourront faire l'objet d'obligations ordonnées comme mesures de sûreté.

Pour les faits les plus graves, suggère des « placements spécifiques contenant » : structures d'accueil non privatives de libertés mais avec contrôle (éloigner le jeune de son environnement).

Pour les 12/14 ans : la réaction nécessaire à une infraction ne signifie pas automatiquement une pénalisation de la réponse.

Aussi : propose de déjudiciariser les premières infractions et de confier la réponse au 1^o acte de délinquance à une instance ad hoc, émanation du CLSPD. Le parquet classerait sans suite à l'issue d'un rapport de prise en charge.

Prône le « maintien de la double compétence du juge des mineurs en matière civile et pénale »

Renforcer la cohérence des actions

Supprimer le terme « mesures éducatives » au profit de « sanctions éducatives »

Leur durée serait fixée à un an.

Une liste exhaustive pourrait en être élaborée et intégrée à un nouveau « code de la justice pénale des mineurs » : plus lisible.

L'objectif éducatif de toute réponse pénale doit être affirmé (et si récidive du non-respect de ces sanctions, une infraction distincte pourrait être envisagée « placement ou incarcération de fin de semaine » selon l'âge).

L'emprisonnement doit demeurer exceptionnel: caractère « corrupteur » de la prison.

Pour renforcer ce caractère exceptionnel on pourrait créer: une « sanction de placement séquentiel » : pour mineurs scolarisés mais livrés à eux-mêmes en fin de semaine ; une « peine principale de placement sous surveillance électronique mobile » ou encore « une peine d'emprisonnement de fin de semaine », mesure intermédiaire avant le prononcé d'une incarcération définitive (4 week-ends successifs maxi en quartiers pour mineurs ou EPM).

Préconise une « catégorie unique de suivi éducatif en milieu ouvert » au lieu des mesures actuelles (liberté surveillée, activité de jour...).

Souhaite que les aménagements de peine soient plus

souvent utilisés. Ce qui nécessite des moyens financiers supplémentaires pour la prise en charge.

Limiter le nb de ces mesures en instaurant un « avertissement final » : ultime réponse avant la judiciarisation (saisine du juge des mineurs).

Créer un « tribunal correctionnel pour mineurs » : organiser une gradation dans la solennité et les sanctions et faire prendre conscience au mineur de sa situation.

Comprendrait au moins un juge des mineurs et serait compétent pour : les mineurs devenus majeurs au moment du jugements, ceux poursuivis avec des majeurs, les 16/18 ans multirécidivistes, infractions par des jeunes majeurs au cours de l'année suivant leur majorité.

Mme Dati rappelle « il faut veiller à concilier l'exigence de fermeté et les spécificités du traitement des mineurs »

Améliorer la rapidité des réponses pénales : services police & gendarmerie pourraient recueillir dès l'enquête les renseignements relatifs à la situation personnelle et familiale, ou bien « examen systématique et complet de la personnalité lors de la 1^o saisine du juge » réalisé par les services éducatifs dans un délai de 3 mois (6 aujourd'hui).

Ouvrirait dossier unique de personnalité.

Réexamen tous les 6 mois de la situation d'un mineur pour lequel une procédure pénale est en cours : veiller à ce que la sanction garde son sens.

Ramener de 2 à 1 an la durée des instructions quand des mineurs sont mis en examen.

Permettre aux juridictions pour mineurs de délivrer un mandat au DPJJ pour procéder sans délai à un placement : créer places d'accueil.

Recommande la « présence obligatoire des services éducatifs à toutes les audiences des juridictions des mineurs (facultatif aujourd'hui).

Préconisations jugées contraires à la spécificité de la justice des mineurs

Malgré quelques points leur paraissant positifs (cohérence et progressivité) les professionnels dénoncent les conclusions de la commission.

Ils ont le sentiment de ne pas avoir été écoutés.

Particulièrement critiquée : la définition de la responsabilité pénale à 12 ans (14 ans dans la majorité des pays UE), la possibilité d'incarcérer un mineur de 12 ans en matière criminelle, la création d'un tribunal correctionnel spécialisé, d'un tribunal spécialisé à juge unique, l'instauration de nouvelles mesures privatives de liberté.

Synd Magistrature : « vision réactionnaire et répressive de l'enfance » ;

UNSA-SPJJ & USM : l'élaboration d'un nouveau code ou un dossier unique de personnalité sont positifs mais d'autres « inacceptables », comme faire juger par un juge des enfants seul, le tribunal correctionnel « douteux sur le plan constitutionnel et contraire à tous les engagements internationaux »

Vient renforcer les inquiétudes d'un secteur déjà en alerte par le recentrage de la PJJ sur le pénal.

Le 5 décembre une déclaration de M. Fillon

« Je suis totalement hostile à ce que l'on mette en prison des enfants de 12 ans et le gouvernement n'a pas de projet pour modifier la législation en ce sens (...) il y a d'autres solutions »

L'AMJF : se réjouit de cette déclaration, « mais de nombreux points inquiétants dans le rapport »

Pour aller plus loin

On peut prendre connaissance d'une note de M. Mucchielli en réponse au éléments statistiques du ministère de la justice sur la délinquance des mineurs. – www.claris.org

« La prévention ne doit pas se faire au

détriment des enfants »

08 609 - ASH - 21/11/08



Ce n'est pas le premier cri d'alarme que nous traitons sur le placement, ou plutôt le nonplacement. Il faudrait pouvoir le croiser avec des éléments statistiques nationaux sur l'âge des enfants concernés ? Sans doute. Dans l'immédiat vous pouvez croiser avec vos propres constats... et le dossier de Lien Social (dossier Eléments...)

Par M. Grethen, éducateur dans un Sce ASE

La loi de 2007 sur la protection de l'enfance a 3 objectifs principaux : réorganiser les procédures de signalement, diversifier les modes de prise en charge et renforcer la prévention.

A l'ASE nous constatons une dégradation des situations des enfants qui nous sont confiés.

La notion de prévention est donc intéressante même si la place des parents est déjà centrale dans notre travail. Les éducateurs ASE les associent le plus possible aux décisions relatives à leurs enfants.

La loi 2007 ne bouleverse donc pas nos pratiques : mais elle introduit l'idée que la prévention est « l'arme absolue » de la protection de l'enfance.

Tout faire pour étayer des contextes familiaux précaires : mais jusqu'où, quel âge, quel acte ?....

Combien de fois avons-nous tout tenté avec à la fin un placement judiciaire ?

Les juges ordonnent toujours autant de placements mais de plus en plus c'est la mesure ultime (après AEMO, travailleuses familiales...).

L'enfant a alors 15 / 16 ans et ne s'inscrit plus dans aucun projet ; il est cassé. On a trop attendu, les relations parents/enfants sont trop conflictuelles.

La loi « fait la part belle aux parents au détriment des enfants »

Le placement administratif est une mesure éducative de prévention, pas une sanction.

Malgré ce que prescrit cette loi nous souffrons toujours d'un manque de continuité dans le suivi de ces familles : les AS qui s'occupent du RMI n'interviennent pas en protection de l'enfance... dilution de nos capacités d'évaluation.

Une mesure AEMO est moins chère qu'un placement en MECS ; on se méfie du secteur social (communiquons-nous bien ?) ; la perception du placement est très négative.

Pourtant quand du y a placement l'objectif reste le travail avec la famille pour revenir vers une cohabitation dans de meilleures conditions.

d.grethen@laposte.net

Comment se saisir de l'évaluation ?

08 650 - ASH 28/11/08



Encore !!, direz-vous peut-être... Et pourtant ces 6 pages se lisent bien ; Stimulant. Donne la mesure du chemin qui a été parcouru depuis l'émergence de ce débat dans le secteur social. Même si la prévention spécialisée tient une place à part dans les pratiques du social, ces contributions vous concernent. Et retenez qu'évaluation rime avec mouvement.

P. Rousseau – DGA Aidaphi

Actions vers personnes handicapées et inadaptées

Les professionnels argumentent qu'ils n'ont pas attendu la loi 2002-2 : réunions, synthèses.... C'est vrai ; il faut penser une action pour pouvoir la conduire.

« Mais l'évaluation interne n'a pas vocation à se substituer à l'évaluation clinique (...) elle se situe dans un autre paradigme. »

Craintes possibles : référentiels « clés en main » induisant lectures réductrices et proximité avec une culture du résultat alors que la mesure du travail social ne peut être que complexe.

Pour éviter que ces risques deviennent réalité, il faut s'approprier l'évaluation. Et d'abord donc l'interne : il n'est pas suffisant de concocter son propre référentiel ou d'en emprunter un.

Cette démarche demande des garanties en terme d'acquis conceptuels, méthodologiques et dans la maîtrise des outils utiles. Construire un « regard de l'institution sur elle-même et le re transmettre »

Un des enjeux de la démarche a trait à la lisibilité des pratiques : à ne pas confondre avec la transparence. Une part du travail est indicible (c'est même là une question de bonne pratique)

Recourir à un consultant extérieur est une « réelle nécessité » pour une 1^o mise en œuvre. Sachant qu'il s'agit de la pérenniser et l'intégrer.

L'ANESM aurait d'ailleurs pu en recommander le financement...

Contact : p.rousseau@aidaphi.asso.fr

G. Ogier – Consultant formateur Fegapei

Etablissements & services

pour personnes handicapées mentales

Un triptyque est apparu pour redéfinir le sens de notre action : évaluation, qualité, bientraitance.

Il faut d'abord partager un socle sémantique : institution, association, gouvernance...

L'évaluation interne : « génère de l'information sur le fonctionnement d'une structure et produit des plans d'actions qui participeront de son évolution et de son adaptation ». Si cette info est mal intégrée, il n'y aura pas de changement.

La démarche qualité : méthode pour « identifier les différents processus, élaborer un système d'info (...) et travailler sur des axes de progrès. »

Chaque action découpée en 4 étapes : prévoir, réaliser, évaluer, réajuster (c'est la roue de Deming)

Fait percevoir le mouvement permanent.

Bientraitance : « antagoniste de maltraitance, il s'est ensuite enrichi jusqu'à devenir le socle des bonnes pratiques professionnelles ».

La conduite du changement est un enjeu majeur : la société se transforme, il faut s'adapter. Ce triptyque permet de poser un regard critique sur nos modalités de fonctionnement.

Contact : guillaume.ogier@fegapei.fr

B. Dubreuil – ES, sociologue

Directeur Pluriel formation

« Agréablement surpris » par documents de l'ANESM sur la mise en œuvre de l'évaluation interne et la bientraitance.

Invite à rechercher la transversalité entre les domaines propres au contexte de l'établissement. Et ainsi de révéler le dynamisme propre du service.

Ne pas rechercher « l'exhaustivité » dans un premier temps. Mais aborder les processus correspondant aux priorités que l'on s'est fixées.

Ensuite se développeront d'autres aspects, interdépendants des premiers.

Pour la bientraitance ce n'est pas non plus de mode d'emploi. On parle de rechercher et de réinventer, on demande à l'encadrement de veiller à que les équipes aient des moments d'échanges « sans craindre de jugement », on parle même de « recherche de fierté et plaisir professionnels »

Il faut s'emparer de ces documents, sans naïveté non plus. Les sceptiques diront que c'est illusoire et en croyant résister, ils prêteront le flanc à une domestication de ce secteur

décidément impossible...

« L'avenir est incertain ; c'est justement aujourd'hui qu'il faut agir. Et prendre le risque de se tromper mais de parler. »

pluriel.formation@orange.fr

www.pluriel-formation-recherche.fr

Ces textes de l'ANESM : www.anesm.sante.gouv.fr

« La formation en travail social en France : un modèle à la croisée des chemins ? »

08 597 - ASH 07/11/08



Réponse à M. Jovelin (Histoire du travail social en Europe dans le numéro d'octobre)... qui enfonce le clou donne des informations très précieuses. C'est donc clair, et un peu triste. A vous de voir.

Par M. Moussu, sociologue,
responsable du pôle « recherche évaluation développement »
IRTS Bordeaux-Talence

Notre particularisme nous isole de plus en plus du modèle européen.

En 1999 la France a signé les accords de Bologne encadrant les formations supérieures en Europe.

Rappelons-en quelques principes : harmoniser durée études ; favoriser comparaisons diplômes européens, susciter mobilité enseignants & étudiants, organiser enseignements sur base LMD ; mettre en œuvre dispositifs évaluation et démarche qualité, renforcer dimension européenne études.

Or depuis 2004 tous les diplômes en travail social ont été refondus en France sans que ce processus de Bologne ait été vraiment pris en compte.... hormis la reconnaissance compétences (VAE).

Et la plupart des pays européens ont refondu les formations en travail social dans le cadre de l'université ou d'universités de sciences appliquées.

Travaux de recherche et universités sont soumis à des comparaisons internationales et nous sommes sur un statu quo de formations professionnelles.

On nous sollicite pour créer des masters européens en travail social et nous répondons « CAFERUIS, CAFDES » en expliquant que ça correspond aux niveaux 1 ou 2 ou.... ce qui n'est comparable à rien en Europe...

Et à qui expliquer nos 15 ou 16 diplômes ???

Notre système a des avantages en particulier une bonne qualité de professionnalisation mais nous sommes en danger d'isolement.

g.moussu@irtsaquitaine.fr

Expériences, points de vue, éléments repérés



Nous adapter, les choses bougent nous devons nous adapter. Cela revient beaucoup c'est donc à lire et à méditer. A noter que ce n'est pas tous les jours que l'on trouve un texte clair sur les SSIG... alors profitez-en !!

Le signalement, à manier avec précaution

08 - 610 - Lien Social - 13/11/08 - pp.10-17

Un point sur la réforme et la mise en place des cellules départementales (dans 40 % des Dpts). Avec le flou persistant autour de notions comme « info préoccupante » ...

« Ne jamais rester dans l'émotionnel » entretien avec Mme

Tchakrian, psychologue intervenant auprès de travailleurs sociaux ASE 13 qui disent : « on pourrait signaler la moitié des situations ».

« Il existe un tableau clinique de la maltraitance » entretien avec M. Roux, EJE et enseignant IRTS PACAC. Donne les relais qu'il utilise « manque d'outils de communication entre les instances »

« Sommes- nous préparés à l'inventivité »

08 611 - ASH 14/11/08 — pp.23-24



Par M. Loubat, psycho socio, formateur

La crise financière se répercutera dans le secteur : les modèles anciens ont vécu ; il faut prospecter.

En outre changements dus à des facteurs démographiques et sociétaux dans le sanitaire (dépenses en hausse), le médico-social (besoins en hausse) et le social (chômage structurel, situations familiales instables). Prévisible : concentration du nb d'opérateurs, démontrer l'efficacité d'un dispositif pour le maintenir au lieu d'attendre qu'il soit nuisible pour le supprimer, remplacer les établissements lourds par réseaux et plates-formes délivrant prestations plus ciblées et limitées dans le temps.

Nous sommes à l'heure de choix, c'est-à-dire à une réactivité au changement... Où en sommes-nous ?

Contact : jean-reneloubat@wanadoo.fr

Jeunes en difficulté : Lieux de vie et d'accueil : une hospitalité engagée

08 647 - ASH 14/11/08 - pp. 25-27



Aujourd'hui reconnus par la loi 2002-2 et beaucoup moins chères que les MECS en prix de journée.

Leur Fédération nationale constate que les demandes affluent en direction de ces structures.

Il y en a environ 500 : capacité moyenne de 5 places et forte présence dans le sud et l'ouest.

Leur dénominateur commun est de donner corps au quotidien partagé en très petit effectif mais elles sont à part cela très diverses.

Traditionnellement utilisés comme ultime recours pour des jeunes « fracassés » (Ils « résistent aux jeunes », évitant des ruptures de placement.) mais de plus en plus sollicités en dehors de ce contexte. Accueils longue durée ou courtes observations, bulles d'oxygène, séjours vacances ou rupture : la formule s'adapte ; la scolarité y est « non pas secondaire, mais seconde ». Ils ont élargi leur cercle et travaillent bien en partenariat

Leur débat actuel : en place d'un cursus de professionnalisation. Une formation démarre en 09 (compagnonnage) ; risque pour leur originalité ?

Démarche participative – Usagers : une place encore à conquérir dans l'évaluation.

08 656 - ASH 28/11/08 - pp. 43-46



Impérieuse nécessité pour le législateur, « exigence démocratique et souci d'efficacité sociale » pour l'Uniopss : mais dans la pratique cela reste modeste.

Relation professionnel/usager est déséquilibrée, l'utilisateur étant là parce qu'il est vulnérable. Pourtant « par ses expressions, la personne nous livre des infos essentielles sur sa situation »

L'évaluation s'est souvent mise en place de manière rapide avec des outils empruntés au secteur marchand et donc peu adaptés. Mais par ailleurs les modèles des enquêtes de

satisfaction peuvent donner de bon résultats. Le GEPso invite à travailler sur les représentations professionnelles « il ne peut y avoir de tabous à l'expression de l'usager ». Il faudrait recenser les expériences. Et il est sûr que le conseil de la vie sociale est insuffisant : les familles s'y sentent en position d'infériorité.

Définir les SSIG : une urgence

08 599 - ASH 31/10/08 — pp.25-26

Par M. Henry, co-fondateur du Cnaemo

Etats membres libres de définir SSIG & SIEG; or presque toutes les prestations fournies dans le social peuvent élargir dans les « services d'intérêt économique général » (SIEG).

La récession qui s'annonce risque de réduire et/ou orienter les financements publics ; il faut combler le manque de définition générale des services sociaux avec une définition large et précise sur 4 points : le caractère non marchand, la professionnalisation des travailleurs sociaux, le respect du bénévolat (administrateurs) et la vocation de satisfaire les différents besoins des personnes dans le respect de leur capacité. jhenry1@dbmail.com

Création de l'ONES - Organisation nationale des éducateurs spécialisés - www.ones-fr.org

08 612 - ASH 21/11/08



Voilà, « vous » avez une organisation professionnelle... On en parlait depuis longtemps, c'est chose faite. Allez donc voir le site.

Entretien avec M. Vauchez ES et porte-parole

L'assemblée constituante aura lieu le 17 janvier et l'organisation sera fédérale (relais locaux).

Quels sont ses objectifs ?

Encourager la reconnaissance de la profession à travers l'ouverture d'un espace de réflexion.

Réfléchir par ex. au travail de nuit non à partir des questions d'amplitudes horaires mais sur le sens éducatif d'avoir le même éducatif le soir et le matin.

L'ONES a vocation à échanger avec les autres assoc's professionnelles et espère être présente au CSTS : elle souhaite porter une parole publique dans les débats nationaux.

Nous souhaitons rédiger une charte éthique.

L'ancienne Assoc nationale des éducateurs de jeunes inadaptes (ANEJI) a échoué....

Organisation fondée sur la dynamique locale et moment favorable : questions de fond se posent.

Par ex la réforme du diplôme en 2007. Revalorise l'identité pro en donnant possibilité à l'ES de constituer des équipes mais c'est contraire à la culture éducative... Il n'y a eu aucune concertation.

Allez-vous vous ouvrir à d'autres métiers ?

Nous voulons représenter la profession dans son environnement quotidien, soit pluridisciplinaire.

Tous les professionnels concernés seront donc associés et pourront adhérer aux relais locaux. Mais pour être éligible il faudra être ES.

Professions sociales et établissements



Bien mince cette rubrique mais il faut dire que nous traitons à part la création de l'ONES... qui vous concerne directement. Ceci explique cela.

* Les modalités de certification du diplôme d'Etat d'Assistant de service Social retouchées

587 – ASH – 07/11/08

Arrêté du 20/10/08, J.O du 30/10/08

Harmoniser la présentation du référentiel avec ceux des autres diplômes.

Suppression de la règle interdisant de se présenter plus de 3 fois aux épreuves ; l'ensemble du DEASS doit être validé dans une période de 5 ans.

Éléments sur le handicap



La scolarisation décidément n'est pas résolue. Cela dit, belle expérience que celle du Calvados : comme quoi des choses sont possibles. Et puis bien sûr le travail, avec de chiffres, fin d'année oblige et des initiatives car la crise inquiète. A voir et à suivre.

Les structures pour enfants handicapés

626 – ASH – 28/11/08

Au 31/12/2006 : 2 080 établissements médico-sociaux, soit 100 de plus qu'en 2001.

Avec 106 642 places soit 1 600 de moins.

Baisse « plus que compensée par le développement du potentiel de suivi des enfants dans les Sessad qui peuvent accompagner 33 836 enfant (48 % de plus).

Panorama des structures et profil des enfants (âge, durée d'accueil, scolarisation...).

DREES E & R n° 669 – www.sante.gouv.fr

Scolarisation

1. La CNCNDH formule des recommandations pour améliorer la scolarisation des enfants

605 – ASH – 14/11/08

Le nb d'enfants scolarisés a doublé entre 02 & 08 (162 000). Mais souvent très partiellement (qqes h.). Difficultés d'inscription à l'école de référence.

On estime à 20 000 le nb d'enfants non scolarisés : 15 000 en établissement médico-social et 5 000 vivant avec leurs parents en attendant.

Recommande : « obligation d'accueil en maternelle » : mettre à profit ce temps-là ; renforcer complémentarité EN / secteur médico-social (ce dernier secteur devenant subsidiaire), rapprocher auxiliaires de vie scolaire des auxiliaires de vie sociale (compléter le diplôme), augmenter nb d'enseignants référents, renforcer la formation des enseignants, limiter disparités territoriales, et sensibiliser l'ensemble de la population à cette question. - www.cncndh.fr

2. Le Calvados brise les murs entre l'école et l'éducation spécialisée

589 – ASH – 07/11/08

Expérimentation DDASS & Inspection académique

« L'immersion » permet de tester la formule la plus adaptée à chaque élève.

Concerner enfants orientés en éducation spécialisée pour lesquels on essaye une scolarisation en milieu ordinaire et enfants avec troubles de comportement pour lesquels on essaye le milieu protégé.

Le principe de l'immersion c'est la souplesse : on peut arrêter ou modifier à tout moment en fonction des besoins de l'enfant ; sans passer par les procédures administratives classiques.

Ce dispositif rassure aussi les familles et permet d'utiliser au mieux toutes les compétences.

Mais son succès dépend de la bonne volonté des acteurs. Il y aura une évaluation et pourquoi pas une généralisation ?...

3. Formations supérieures : une structure encourage l'autonomie des étudiants handicapés

590 – ASH – 07/11/08

Service d'hébergement et d'accompagnement (campus de Toulouse) : développer l'autonomie sur les plans matériel, administratif et social.

Au cœur d'une résidence étudiante classique le SAHEHD pour des « étudiants parmi les autres »

Appui pour mieux gérer le quotidien.

Tel. 05 61 00 10 03 – sahehd.gahmu@gmail.com

Une mission sur les auxiliaires de vie scolaire (Assemblée nationale)

641 – ASH – 21/11/08

Propositions professionnalisation et valorisation de leur travail pour fin janvier 2009.

Emploi

Voir les remarques des assoc sur le plan emploi

639 – ASH – 21/11/08

* L'Agefiph lance un plan de soutien à l'emploi

130 millions sur 2 ans : anticiper « la détérioration du marché du travail ».

« 200 000 personnes en situation de handicap n'ont pas d'emploi »

Améliorer dispositifs primes initiative emploi (secteur non marchand), et primes insertion.

Amplifier qualification et accès emploi des jeunes

* L'accès à l'emploi des personnes handicapées en 2007 – DARES - 1° info 1° synth. 47.1

Taux de chômage des personnes handicapées plus de 2 fois supérieur à celui de l'ensemble 15/64 ans.

L'obligation d'emploi de personnes handicapées

DARES - 1° info 1° synth. 46.1

En 2006, 1° année d'application de la « loi 2005 », effectif en baisse dans le privé mais progression sensible des embauches.

Ces 2 études : www.travail-solidarite.gouv.fr

Manifeste de l'entreprise adaptée - www.unea.fr

635 – ASH – 28/11/08

Initiative Union nationale entreprises adaptées : participation d'assoc & groupements pros.

Définit la mission d'intérêt général de l'entreprise adaptée et souligne le rôle « d'entrepreneur social »

Les MDPH sont sur la voie de la maturité estime la CNSA - www.cnsa.fr

586 – ASH – 07/11/08

Document élaboré à partir des rapports MDPH 07

Positifs : véritables équipes pluridisciplinaires (professionnels formés) et développement des liens avec les politiques nationales de droit commun (spécialement pour emploi et école).

A améliorer : systématiser les plans personnalisés de compensation et mieux assurer le suivi et l'accompagnement des situations dans el temps.

En 1 an le nb de demandes (pour prestations les plus demandées) a progressé de 1,5 % et celui des décisions de 7,9 %

+ 8% de demandes de PCH en 07

Nous signalons en novembre

Accueil familial personnes âgées ou handicapées

636 – ASH – 28/11/08

Appelle à une refonte du statut de l'accueillant (statut salarié) et à une politique plus volontariste

www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics



Dossiers des ASH en novembre 2008



Nous aimons ces dossiers ; sans doute les signalerons-nous systématiquement dans cette rubrique. Vous donner l'habitude de passer par là ? nous l'espérons.

588 – ASH – 07-14/11/08

CADA : quelle prise en charge ?

Admission, conditions de prise en charge et sortie
Respectivement pp. 21-26 & 17-21

624 – ASH – 28/11/08

* Dommages causés à des tiers par des mineurs accueillis au titre de l'ASE : qui est responsable ? pp. 19-23

Le point sur la jurisprudence à l'aune de 3 récents arrêts de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat.

* Le droit des travailleurs handicapés en établissements et services d'aide par le travail.

La loi « handicap » de 2005 a offert de nouveaux droits et une rémunération plus attractive. Le nouveau dispositif a pris corps : un point sur décrets et circulaires d'application. pp. 25-36

Petite sélection du mois

08 652 – ASH – 07-14-21/11/08



Comme d'habitude signaler de l'info. Mais portion congrue ce mois-ci.

* Décret portant publication de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains
2008-1118 du 30/10/08, JO 04/11/08

* Délibération relative à la composition du comité consultatif de la HALDE

2008-196 du 15/09/08, J.O. 09/11/08

* Arrêté désignant les membres de la commission nationale chargée de l'examen du respect es obligations de réalisation de logements sociaux des communes (loi 2006 ENL)

18/11/08, J.O. 19/11/08



Chômage : les derniers chiffres



Rien à dire de plus. Si ce n'est peut-être que l'ANPE estime que les effets de la crise ne sont pas encore vraiment répercutés sur le marché du travail ? Voilà.

Chiffres de septembre sur Internet

597 – ASH – 07/11/08

Premières infos, Premières synthèses 44.1
www.travail-solidarite.gouv.fr

En octobre, le chômage repasse la barre symbolique des 2 millions

08 638 – le Monde – 29/11&05/12/08

ASH – 05/12/08

46 900 demandeurs d'emploi supplémentaires, soit une augmentation de 2,4 % sur un mois.

Le taux de chômage atteint 7,3 % au 3^e trimestre

Toutes les catégories sont concernées.

Mais les jeunes sont les plus touchés

avec une augmentation de 4,3 %,

et de 6 % pour les hommes de moins de 25 ans

En 1 an, le nb d'inscrits en catégorie 1 a augmenté de 4,3 %

Fins de missions d'intérim en hausse de 8 % par rapport à septembre et de 25 % par rapport à août.

Reprises d'emploi déclarées en baisse de 20 % par rapport à septembre.

Inscriptions ANPE au cours des 3 derniers mois : + 4 % par rapport aux 3 mois précédents

Sorties ANPE : en baisse de 1,3 % sur la même période.

ANPE : estime qu'elle atteindra l'objectif fixé pour 2008 de 3,5 millions d'offres.

DARES – 1^o Info Synth 48.1 – www.travail.gouv.fr

Dernières annonces en date et éléments sur la « mobilisation gouvernementale » (voir numéro 10)

598 – ASH – 07-14/11/08



« Nouvelle génération ? » A vous de voir.

M. Sarkozy le 25/11/08

618 – ASH – 28/11 & le Monde – 29/11/08

Le contrat de transition professionnelle sera étendu à 18

nouveaux sites.

Chômage partiel : des mesures en faciliteront le recours et il s'appellera « activité partielle ».

L'ANPE se met en ordre de bataille

617 – ASH – 21/11/08

Instr. DI-MOASIOIP 08-20 du 7/11, BO ANPE 72

Demandeurs d'emploi se réinscrivant après CDD ou intérim de moins de 6 mois : devront être reçus dans le mois de leur réinscription .

Contrats aidés : objectif mensuel fixé à 32 000 CAE + CA pour le 1^o semestre 2009.

Pour la fin 2008 les objectifs ne seront pas atteints.

Permettre de trouver un emploi à l'issue d'un contrat aidé : prescriptions possibles (formations etc.) dès le début du contrat, contact avec le référent tout le temps + entretien 2 mois avant la fin.

Offres d'emploi non satisfaites de plus d'un mois : les diminuer d'un tiers.

Ce dispositif fera l'objet d'un suivi hebdo pour les contrats aidés et mensuel pour le reste.

Vers une nouvelle génération de contrats aidés dans le secteur non marchand

606 – ASH – 14/11/08

250 millions d'euros devraient être mobilisés sous forme d'un amendement au projet de loi de finances

Leurs bénéficiaires conserveront leur droit d'accès à Pôle emploi.

Instructions « pour que les contrats aidés bénéficient à tout le territoire »

Les services chargés de l'emploi invités à accélérer les prescriptions de contrats aidés du secteur non marchand

658 – ASH – 05/12/08

Circ. DGEFP 2008/17 du 30/10/08, à paraître

Au 24/10/08, seuls 75,1 % des contrats prévus ont été prescrits dans le secteur non marchand. Pour atteindre l'objectif il faut une augmentation de 58%.

Pour 2009 il faut améliorer la lisibilité des aides à l'embauche et les taux de sortie vers l'emploi.

Dans le secteur marchand donner la priorité aux jeunes peu ou pas qualifiés, aux bénéficiaires minima sociaux et aux seniors.

Les associations : l'augmentation des contrats aidés ne peut tenir lieu d'une politique de l'emploi aidé

598 – ASH – 07-14-21-28/11/08



D'abord faisons amende honorable puisque dans notre éditorial d'octobre nous employions l'expression de « traitement social ». Cela étant fait, les prises de position de assoc sont intéressantes.

Approuvent la décision de M. Sarkozy d'augmenter le nb de contrats aidés mais déplorent une décision essentiellement conjoncturelle

Solidarités nouvelles face au chômage (SNC) conteste l'expression de « traitement social » que l'on emploie à leur propos : stigmatisant.

CPA & Usgeres : « agit-on dans l'urgence ou sommes-nous capables de penser une politique de l'emploi aidé » dans le secteur ?

UNA : regrette que le secteur non marchand ne soit considéré que un sas pour certains chômeurs.

SNC : propose de lier de manière fixe le volume de ces contrats au volume du chômage longue durée

CPA & Usgeres : demandent ouverture d'une concertation sur la politique de l'emploi aidé et des mesures d'aides dans la programmation 2009.

Souhaitent la création d'un pôle de ressources sur l'emploi dans les associations.

c/Elèves en situation de handicap : M. Wauquiez annonce plus de 40 000 emplois aidés pour leur accompagnement (EN) alors que l'Unapei demande la professionnalisation de ces emplois.

Emploi des personnes en situation de handicap : la FNATH regrette le silence sur cette question.

Demande que les assoc du secteur soient consultées sur l'ensemble des mesures plan emploi.

A noter

* Chantier école demande un volume de contrats aidés fléché vers les ACI

* Le comité national des entreprises d'insertion (CNEI) a saisi le Pdt de la République.

14 500 postes d'insertion prévus pour 2009, soit le même nb qu'en 2008... et diminution pour les entreprises d'intérim.

Alors que les résultats obtenus sont bons avec 53,5% de retour à l'emploi durable.

Réclame 1 500 postes d'insertion supplémentaires et une augmentation significative sur 5 ans.

* Aforts et FGNI : proposent à l'Etat et aux financeurs formation professionnelle de définir un dispositif formation pour ces contrats débouchant sur un diplôme, notamment AVS.

A compléter par les prises de positions de la CPCA en Société

Technologies de l'information et de la communication (TIC) et insertion : 6 projets

603 – ASH – 14/11/08



Pour une fois quelque chose de tonique dans cette rubrique. A suivre ?

66 % des ménages à bas revenus n'ont pas d'ordi et 80 % d'entre eux n'ont pas accès à Internet

Mais l'Agence nationale des solidarités actives (ANSA) parle en outre de « fracture de l'usage » ; le non usage de ces technologies excluant de fait une partie de la population.

Et c'est un gros gisement d'emplois : en Europe il manquerait 500 000 salariés dans ce secteur.

ANSA & Délégation aux usages de l'Internet ont lancé le programme « TIC et insertion » : faire de ces outils une composante « systématique et incontournable » des politiques d'insertion.

6 projets d'expérimentation sociale retenus

Equiper les personnes en ordi, créer des centres rénovation et services, un portail « Par et Pour » personnes en insertion, des plateformes d'accueil réunissant services TIC et insertion, une offre de formation ajustable aux publics en difficulté....

Microsoft (convention avec ANSA), s'est engagé à hauteur de 350 000 \$ pour promouvoir ces projets.

Des éléments sur www.solidarites-actives.com

Chômage : des éléments d'information



A côté des chiffres tout cela paraît bien maigre, nous en avons conscience.

Une circulaire sur projet personnalisé d'accès à l'emploi et offre raisonnable d'emploi

616 – ASH – 21/11/08

Circ. DGEFP 08/18 du 05/11/08 à paraître au BO ;

Complète le décret 08-1056 du 13/10 (voir octobre)

Seuls les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1 à 3 sont tenus de participer à la définition et l'actualisation du PPAE.

Vers un nouveau dispositif d'aide à la création d'entreprise : le NACRE

619 – ASH – 28/11/08

Doit entrer en vigueur le 01/01/09 : remplacera les aides EDEN et les chéquiers conseils avec l'objectif d'accompagner 20 000 demandeurs d'emploi par an contre 7 000 actuellement.

Et d'accompagner dans la durée vers des emplois durables. Des infos sur www.emploietchreation.info

Indemnisation : propositions de MNCP et SNC

602 – ASH – 14/11/08

Accord Unedic en cours de négociation : l'adapter aux risques dus aux caractéristiques du travail.

Diminution durée d'emploi requise pour l'ouverture des droits, amélioration de la couverture pour les jeunes, universalisation de l'assurance-chômage (agents publics par ex.) pour dégager ressources, sanctuarisation des ressources.

Minima sociaux : la loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion définitivement adoptée



Voilà maintenant nous en sommes à du définitif et à un inventaire des dispositions concrètes : ce dossier rejoint sa rubrique et quitte la Société. Nous lui souhaitons une belle navigation... par ces temps difficiles.

Dans l'immédiat, quelques précisions... ; petite mise au point avant la publication du texte.

Par le Parlement le 27/11/2008

657 – ASH – 05/12/08

Précisions : montant de l'allocation révisé périodiquement en fonction de l'évolution des ressources ; l'admission en structure d'hébergement n'interrompra pas le versement ; bénéficiaires ne pourront refuser plus de 2 offres raisonnables d'emploi (comme les autres demandeurs) ;

Lutte contre temps partiels : possibilité RdV annuel avec référent SPE (étudier amélioration situation pro), négociations annuelles entreprises intégreront l'augmentation du temps de travail pour les salariés souhaitant passer à temps plein.

Les moins 25 ans sans enfants : un rapport sera transmis au Parlement avant le 1° juin 2010 sur leur insertion et leur accès au SPE ; la création du fonds d'expérimentations est entérinée.

Intégration bénéficiaires ASS : un rapport sera remis au Parlement sur ce point.

Mise en œuvre : pendant cumul intégral (3 mois) prestation prise en charge par le Fonds national des solidarités actives ; compensation intégrale des compétences transférées aux Dpts ; CCAS pourront instruire les demandes.

Nouvelle taxe de 1,1 % sur les revenus du capital maintenue et incluse dans le « bouclier fiscal »

Droits connexes locaux : attribution en fonction des ressources et de la composition du foyer plutôt que du statut d'allocataire.

Entre en vigueur le 1° juin 2009 en métropole et au plus tard le 1° janvier 2011 en Outre-mer.

Réforme des politiques d'insertion : organisation syndicales et assoc de lutte contre exclusion participeront à la négociation du pacte territorial d'insertion obligatoire. Les collectivités pourront subordonner leurs aides à des contreparties en termes

de créations d'emplois.

Le contrat unique d'insertion (CUI) : prend la forme du CAE (non marchand) et CIE (marchand) qui sont aménagés. Harmoniser statuts juridiques

Ces dispositions en vigueur au 01/01/10

La loi complète l'énonciation des objectifs de l'IAE

Création aide personnalisée retour emploi pour allocataire RSA engagé dans parcours d'insertion : coûtés liés démarrage ou reprise d'une activité.

Emploi des personnes handicapées : employeurs pourront s'en acquitter partiellement en accueillant stagiaires en situation handicap (2% effectif total)

Voir le bilan 2007 du Secours catholique (Société – dossier Précarité)

A ce propos....

584 – ASH – 07/11/08

* CNAF – le CA donne mandat au Pdt de la CNAF pour « obtenir de l'Etat les moyens nécessaires à [sa] mise en œuvre » : notamment embauche et formation de personnel.



Annonces de Mme Boutin pour le plan hivernal

607 – ASH 14-28/11 & Le Monde 28/11 – 01/12/08



En un sens n'est-ce pas le problème, justement, qu'il y ait tant d'argent dépensé et que le problème persiste ? Voir plus loin l'opinion de l'Uniopss.

16 400 places contre 13 200 en 2006

En plus les préfets peuvent réquisitionner gymnases, casernes, métro... en fonction du froid.

3 millions pour des équipes mobiles d'intervention, avec psychologues et psychiatres : pour les personnes ne voulant pas aller en centre d'accueil.

« Jamais l'Etat n'a mis autant d'argent pour l'hébergement et la lutte contre l'exclusion (...) la France est le pays européen qui consacre le plus d'argent pour les démunis : 1,117 milliards au budget 2009 contre 690 millions en 2001 »

Les spécialistes estiment à 100 000 personnes le nb de sans-abri.

Mme Boutin : évalue les capacités d'hébergement, tous types confondus à « environ 99 600 places »

Une polémique après la mort de 4 personnes en un mois en Ile-de-France

Mme Boutin annonce : « une étude de façon à ce qu'on

examine l'hébergement obligatoire lorsque sera en dessous de -6°C »

SAMU social, FNARS, Fondation Abbé Pierre y sont opposés et pointent le risque de voir les SDF « se cacher » et devenir inaccessibles.

MDM admet qu'on puisse avoir un débat là-dessus.

M. Sarkozy le 28/11 : souhaite une « solution médiane ».

A noter : « Sans-logis : le gouvernement n'a pas tenu ses promesses » dans Le Monde daté du 28/11

Signé par des participants au jury de la conférence de consensus 2007 et disant qu'il faut substituer une logique de logement social à l'hébergement.

Urgence, hébergement : nos éléments en novembre



Nous sommes fidèles aux «morts de la rue» vous le savez; notre manière à nous de saluer leur persévérance. L'hiver est là, ce dossier aussi... et nous le déplorons. Tout est à lire...

146 morts dans la rue dans les 6 derniers mois

593 – ASH – 07/11/08

Le Collectif « les morts de la rue » leur rendra hommage le 26 novembre à Paris et réclame un plan d'urgence adapté.

Indignation après la condamnation du DAL et des Don quichotte

633 – ASH – 28/11 & Le Monde 27/11/08

Tribunal de Paris le 24/11 : condamne le DAL à 12 000 € d'amende pour avoir « embarrassé la voie publique en y laissant des objets » (installation en 07 d'un campement rue de la Banque » et Don Quichotte à la confiscation des tentes déployées près de Notre-Dame en 07.

DAL : prévoit de faire appel et dénonce un détournement du codé pénal. Amalgame douteux entre « objets » et personnes vivants à la rue.

S'indignent : MDM (continuera à installer des tentes), ATD Quart monde, APF, FDTA, Fondation Abbé-Pierre, Emmaüs. Ce genre d'actions ont fait avancer le droit opposable.

Mme Boutin : relèvent de « questions d'ordre public » mais M. Hirsch désapprouve

Logement et Europe le 24/11/08 à Marseille

630 – ASH – 28/11/08

Les ministres européens du logement : « échanger sur les conditions d'accès au logement des personnes en difficulté »

Demandront l'organisation d'une « conférence de consensus sur le sans-abrisme »

L'Uniopss examine le budget de la mission « Ville et logement » - www.uniopss.asso.fr

601 – ASH – 14/11/08



Voici une analyse qui ne surprendra personne ; au-delà de baisses de moyens, l'Uniopss pointe surtout des logiques incompréhensibles c'est à retenir.

« Ne nous paraît pas à la hauteur des enjeux »

Budget Etat logement en baisse 7 % sur les 3 prochaines

années (y compris ANAH & ANRU)

Moins de logements sociaux programmés que ce que prévoyait le DALO

« Prévention exclusion » en hausse 12 % mais beaucoup de projets refusés faute de financement

Places d'urgence transformées en stabilisation : l'objectif des 5 000 atteint d'ici 2009 mais 600 à transformer en places maisons-relais ou résidences sociales... « sans concertation »

Budget CHRS en hausse : mais surtout pour les transformations en places stabilisation. Et en réalité « diminution de la base budgétaire qui aura des conséquences en terme de qualité »

Crédits DGAS pour animation de la politique de lutte contre l'exclusion en baisse.

Budget du ministère pour la politique de la ville en baisse de 25 % : le plan Espoir banlieues risque de rester « un catalogue de bonnes intentions »

Programme « aide à l'accès au logement » : crédit pour assocés en hausse (de 0,3 millions)

L'Uniopss s'en félicite et demande que l'Etat prenne en compte des surcroûts liés à l'accompagnement des dossiers pour le DALO.

les outils de prévention à leur disposition

Circ. DGALN/DHUP du 14/10/08 à paraître

« Réactiver » les « chartes pour la prévention des expulsions » prévues par la loi exclusions 98 : au 01/01/07, 36 Dpts en avaient une, et encore souvent documents formels sans véritable engagements.

Mettre en place dans les Dpts une commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions : coordonne décisions sur gestion APL et aides fonds solidarité (loi ENL).

Ne pas laisser perdurer situations dommageables pour ménages de bonne foi et bailleurs : recherche logement adapté ou intermédiations locatives.

A noter : l'intermédiation locative permet à des assocés de prendre en gestion logements parc privé pour les sous-louer à ménages hébergés jusque là en hôtels ou centres hébergement.

1° série conventions signées par le ministère 13/11

D'ici fin 2008, 200 logements devraient être opérationnels et 500 de plus au 1° semestre 2009.

Nous signalons en novembre



Peu de choses ce mois-ci : l'urgence se taille la part du lion... sans pour autant forcément livrer de solution d'ailleurs

DALO : une annonce de Mme Boutin

620 – ASH – 28/11/08

Mise en place d'un groupe d'évaluation sur l'accès au DALO. Composé de 4 experts et piloté par le Pdt d'ATD Quart monde, il travaillera sur le degré d'info des publics concernés, l'évaluation des formalités et l'accueil des requérants.

A noter :

Le DALO entre dans sa phase judiciaire le 01/12/08.

Impayés de loyer et expulsions locatives : la Fondation Abbé-Pierre donne l'alerte et le gouvernement des consignes

592 – ASH – 07-21/11 & Le Monde – 03/11/08



Voilà ; cela n'étonnera personne... quoique les chiffres sur 7 ans valent le détour si l'on ose dire. Et allez jusqu'au bout de l'article si vous voulez savoir ce qu'est l'intermédiation locative.

Impayés : en 4 ans hausse de 96 % dans parc privé et de plus de 58 % dans parc public

2/3 des impayés concernent ménages avec revenus ≤ SMIC (célibataire) et ≤ 2 SMIC (familles enfants)

Aides au logement insuffisantes.

Expulsions : trêve hivernale a commencé 01/11/08

Mais hausse de 2,8 % des décisions de justice en 2007 et de plus 32 % en 7 ans...

Hausse des demandes de concours de la force publique de 6,5 % en 2007 et de 24,6 % en 7 ans

Hausse de l'octroi de la force publique de 61,2 % en 7 ans.

La fondation rappelle « la proposition d'un moratoire des expulsions à partir du 15 mars 2009 » par le collectif inter-associatif.

Les préfets invités à mettre en place



A l'occasion de la journée mondiale pour la lutte contre le sida



Quelques constats, un plan et... l'angle de vue de Médecins du Monde, forcément singulier, ... mais proche de votre public aussi.

Un nouveau programme de lutte contre le sida sera lancé en 2009

08 661 – ASH – 05/12 & Le Monde 02/12/08

La direction générale de la santé fait état d'une situation paradoxale: « forte activité de dépistage et proportion encore trop importante de personnes diagnostiquées à un stade avancé de la maladie.

Néanmoins le nb annuel de découvertes de séropositivité a diminué entre 2004 et 2007 : de 7 500 à 6 500 environ.

Le nb de découvertes de séropositivité parmi les populations originaires d'Afrique subsaharienne diminue depuis 2003 mais parmi les personnes homosexuelles le nb demeure très élevé.

Ces données sont disponibles sur www.invs.sante.fr

Le nouveau programme débutera en 2009 et impliquera davantage les différents ministères.

Education nationale pour le volet jeunes, Justice pour le volet détenus, Economie et emploi pour insertion socioprofessionnelle.

Crédits en légère hausse par rapport à 2008.

4 axes d'action retenus.

Prévention : message ciblé et différencié en fonction de chaque public. Pour la population générale l'objectif est de « toucher un public qui ne se sent pas concerné par le VIH ».

Dépistage : que les tests soient proposés « de façon plus systématique lors d'un recours au soin » (hors groupe identifié à risque) ; développer expérimentations auprès de publics comme les migrants ou géographiquement isolés par ex.

Prise en charge thérapeutique

Soutien et accompagnement des personnes atteintes : rendre effectif l'accès aux droits sociaux et faire évoluer les dispositifs d'hébergement et d'aide à domicile.

Renforcer la prévention de la discrimination, en lien avec le ministère de la justice sur le thème de la pénalisation de la transmission du VIH.

Tests de dépistage rapide

08 648 – ASH – 28/11/08

L'expérimentation promise fin 2007 a débuté le 20/11/08 à

Montpellier. Elle durera 18 mois et sera étendue progressivement à Lille, Bordeaux et Paris.

Le test permet de d'obtenir un résultat en 30 mn à partir d'une goutte de sang : se fera dans des locaux AIDES par volontaires spécialement formés.

MDM reparle de la Guyane

Territoire en situation d'épidémie généralisée : attire de nbx migrants séropositifs qui accèdent trop tardivement aux soins.

Plus de 1 % des femmes enceintes sont infectées.

Espère tests de dépistage rapide pour printemps 2009 comme promis.

Sinon Paris et 93 parmi les Dpts les plus touchés.

Dans les centres MDM d'Ile-de-France taux de prévalence de 3,2% soit 15 fois plus que moyenne nationale. Majoritairement personnes de nationalité étrangère (75 % d'origine subsaharienne).

Toutefois baisse des découvertes de séropositivité chez les femmes migrantes depuis 2003 et chez les hommes depuis 2005.

Les organisations du secteur psychiatrique appellent le gouvernement à sortir de l'improvisation

645 – ASH – 21-28/11 & Le Monde – 21/11/08



Quoi de pire que ces choses qui se répètent ? alors même que les risques sont connus et rebattus...

Meurtre d'un étudiant à Grenoble par un patient schizophrène de l'hôpital St-Egrève (12/11).

M. Sarkozy demande aux ministres Intérieur, Justice et santé de préparer « une réforme du droit de l'hospitalisation psy » : mieux encadrer sorties et créer fichier national hospitalisations d'office.

Ces mesures figuraient dans le projet de loi prévention délinquance mais avaient rencontré une forte opposition : une réforme de la loi 90 avait alors été promise.

Syndicats et organisations : dénoncent les fermetures de lit et appellent à ne pas légiférer « sous le coup de l'émotion », sous peine notamment de renforcer le désarroi déjà très grand des équipes soignantes.

Professionnels et usagers s'insurgent à la suite de la suspension du directeur de l'hôpital concerné.

Profil des usagers des Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (Carud) - www.ofdt.fr

08 649 – ASH – 21/11/08



Nous aimons, si l'on ose dire, ce type de statistiques, qui viennent du terrain. Permet de croiser avec vos propres constats.

Les femmes sont nombreuses parmi les jeunes : 55 % des moins de 20 ans et 30 % des 20/24 ans.

Elles restent minoritaires sur l'ensemble des personnes interrogées.

Elles sont plus touchées que les hommes par la « précarité forte » : SDF, minima sociaux...

Produits : opiacés en tête (héroïne, morphine, BHD,

méthadone), puis les stimulants (alcool ou cannabis) et enfin hallucinogènes et médicaments.

Injection intraveineuse reste répandue : 70 % des usagers déclarent l'avoir pratiquée au moins une fois dans leur vie.

Partage des seringues : fréquent ; pratiqué par un cinquième des usagers, notamment les plus jeunes.

7,3 % des usagers déclarent être positifs au VIH et 35 % au VHC



Elle est bien belle la biblio ce mois-ci, mêlant de la technicité indispensable à des récits et témoignages. Racontant des histoires donc aussi.

ASH des 21 & 28 novembre 2008 – 08 629

L'éducation spécialisée en 45 fiches



Peut être bien utile. A aller voir de plus près ?

4 lois en 6 ans : nouvelles approches des droits des usagers, de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées, de la protection de l'enfance et de la de la prévention délinquance.

Aider les éducateurs à en saisir les enjeux.
P. Le Rest & M. Passy – Ed. Ellipses – 19 €

Femmes invisibles. Leurs mots contre la violence



Nous aimons ce genre d'approche.

Sociologue : travail à partir des fiches téléphoniques et courriers des associations « Voix de femmes » (spécialisée dans la lutte contre mariages forcés) et « Ni putes ni soumises ».

Dénonciation de violences familiales et/ou conjugales. Ces femmes d'origine étrangère sont le « point aveugle » de l'immigration. Elles n'existent pas en tant que telles et « leurs conditions ne regardaient qu'elles ».

Smaïn Laacher – Ed. Calmann-Lévy – 18 €

Accueillir des femmes en détresse. Le quotidien d'un centre d'hébergement.



Nous aimons les récits, les histoires, les témoignages. C'est à vous de voir, mais c'est en tout cas très abordable...

L'auteure a créé en 1981 un CHRS pour femmes victimes de violences conjugales. et l'a dirigé pendant 20 ans. Histoires de vie de ces femmes.

Isabelle Affolter – Ed. érès – 10 €

Dictionnaire des droits de l'homme



Franchement c'est une idée superbe. A aller voir au moins en librairie ?

274 articles & 185 auteurs différents nationalités et horizons : juristes, universitaires, associatifs...

Théorie, droit et philo : faut-il reconnaître un « droit à la mort » ? ; comment rendre effectif le droit au logement ? ; la liberté individuelle peut-elle se voir opposer des limites ? etc.

Direction M. Adriantsimbazovina – PUF – 39 €

Le développement social local – Significations, complexité et exigences



Un ouvrage de plus sur le DSL ? Oui mais peut-être celui qu'il vous faut...

Depuis les années 90 il donne à penser que l'on peut traiter dans le même temps, le développement, le social et le local : séduisant mais apparent.

Sociologue : présente significations, contradictions et ambiguïtés d'une démarche « encore assez incantatoire » ; chacun peut y trouver un intérêt immédiat, les travailleurs sociaux par ex. pouvoir influencer sur la définition des politiques sociales.

Se heurte à leur manque de disponibilité (partenariat prend du temps) et aux contraintes budgétaires des collectivités territoriales.

G. Besson- Ed. L'Harmattan – 24 €

L'emploi nouveaux enjeux – INSEE édition 2008



Evolution depuis 1975 : 10 dossiers pour une vue d'ensemble. Emplois peu qualifiés, créateurs d'entreprises, immigrés et marché travail en UE...

+ 19 fiches thématiques : chômage, accès emploi, politiques emploi, travail à temps partiel et sous-emploi, emploi des travailleurs handicapés...

Col. INSEE références – 16,50 € - www.insee.fr

L'Etat des inégalités en France

Voir commentaire en Société – dossier précarité

L. Maurin & P. Savidan – Ed. Belin – 19,90 €

L'efficacité de l'action éducative d'aide à domicile. Le point de vue des usagers et des professionnels.



Paraît très intéressant. Lire au moins le résumé ?

A partir d'entretiens avec 31 familles et 13 travailleurs sociaux + écrits professionnels.

Evoqué par les parents, le rôle libérateur de la parole... à condition qu'il y ait de l'action à la clef.

En termes de satisfaction à la fin, 2 groupes.

Les insatisfaits ont toujours été adressés au service par une autre institution : ils ont vécu l'intervention comme une violence incomprise

Les satisfaits ont fait la demande ou été adressés par un tiers : ils voulaient du changement et ont trouvé le travailleur social efficace.

Travailleurs sociaux : « les changements obtenus dépendent de l'attitude adoptée par l'usager »

Anna Rurka - Ed. L'Harmattan – 16,50 €

Troubles du comportement des enfants : MÈTIS appelle au décroisement des politiques

MÈTIS Europe vise à mettre en relations les acteurs intervenant auprès d'enfants & ados dont les difficultés psychologiques perturbent scolarisation et socialisation - www.metis-europe.eu

Un rapport sénatorial préconise de remplacer la scolarisation précoce des enfants de 2 ans par la création de jardins d'éveil –n°47 - www.senat.fr

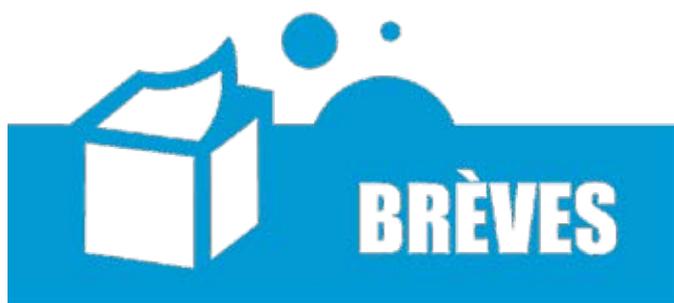
Ne pas instrumentaliser l'école au profit d'enjeux « qui ne relèvent pas de l'intérêt d l'enfant » ; se donner les moyens d'apporter d'autres réponses, « à mi-chemin entre la crèche et l'école »

A noter dans ASH du 14, un texte de M. Ott exprimant de l'inquiétude : d'une école gratuite et identique vers « une diversité mal contrôlée ? (...) le travail avec les jeunes enfants relève des plus hautes exigences et qualifications»

Les adultes ayant perdu un parent pendant l'enfance sont plus fragiles – étude de la DREES

Concerne 1 adulte sur 10 ; décès du père dans 75% des cas. Fragilise sur les plans des études et de la santé ; ces enfants s'installent plus rapidement dans la vie conjugale et familiale que les autres.

Etudes & Résultats n° 668 - www.sante.gouv.fr



Allez, ce mois-ci nous inaugurons les brèves thématiques. Peut être bien utile de pouvoir regrouper de l'information sans surcharger le corps du texte. En attendant jetez au moins un petit coup d'œil sur la directive temps de travail...

ASH du 7 novembre 2008 – 08 594

L'AIRE regrette que la médecine scolaire ne figure pas dans le périmètre des ARS

Cela permettrait au personnel géré par l'EN d'être en lien plus étroit avec pédopsychiatrie et médico-social

Un tiers des Rased pourrait être supprimé selon le SNUipp-FSU

Dénonce la suppression de 3 000 postes d'enseignants sur les 11 000 intervenant dans ces réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

150 000 enfants seraient privés de cette aide.

Le ministère : les 2 h hebdo instaurées depuis la suppression des cours du samedi matin rendraient inutiles certaines interventions des Rased.

ASH du 14 novembre 2008 – 08 613

Directive « temps de travail » : rapport adopté par le Parlement européen en 2° lecture le 5/11

Considère « toute la période du temps de garde, y compris la période inactive, comme du temps de travail » (mais peut être calculé de manière spécifique à condition qu'un texte le permette) ; le Conseil des ministres du Travail UE prévoyait une comptabilisation différente pour le temps inactif.

Le repos compensateur doit être accordé immédiatement après les périodes de service ; le Conseil parlait de « délai raisonnable »

La durée maximale du travail doit être limitée à 48 h hebdo (dérogations à supprimer d'ici 3 ans) ;

le Conseil admettait 65 h hebdo.

Vote en plénière prévu pour décembre et il faudra encore l'accord du Conseil des ministres pour adoption définitive.

Des stéréotypes susceptibles d'alimenter des discriminations dans les manuels scolaires, d'après la HALDE - Délib 08 218 - www.halde.fr

Images homes / femmes, personnes d'origine étrangère souvent représentées dans des situations dévalorisantes, handicap rarement évoqué...

Appartements de coordination thérapeutique : l'Etat rappelé à ses engagements

Le plan pour l'amélioration de la qualité de vie des malades souffrant de maladies chroniques 2007-11 prévoyait l'ouverture de 900 places ACT : « aucune n'a été ouverte » alerte la Fédération VIH. Alors même que la sortie des ACT actuels est freinée par la crise du logement...

En 2007, les dépenses de protection sociale ont augmenté moins vite que la richesse nationale.

Mouvement amorcé en 2006 ; néanmoins subsiste un besoin de financement de 1,6 milliard.

DREES E & R n° 667 – www.sante.gouv.fr

ASH du 21 novembre 2008 – 08 653

Le Syndicat de la Magistrature a décidé de ne plus participer au groupe de travail sur les fichiers de police et de gendarmerie

Place minoritaire de la société civile, brièveté du calendrier et absence de réponse aux questions posées : « marge de manœuvre quasi nulle »

ASH du 28 novembre 2008 – 08 637

Le fichier Edvige officiellement retiré

Décret n° 2008-1199 du 19/11/08, J.O. du 20/11/08

Selon l'annonce qui avait été faite : retrait avec effet rétroactif. Prochain texte soumis à l'avis CNIL, puis présenté au Conseil d'Etat avant publication au JO.

Projet de loi HPST : Mme Bachelot le 21/11

« En aucun cas les crédits du médico-social ne pourront être transférés vers le sanitaire ; les transferts inverses, en revanche, seront possibles si ce n'est souhaitables »

500 centres de soins infirmiers (CSI) ont fermé en 7 ans.

La fédération A Domicile réclame une enveloppe financière exceptionnelle et la reconnaissance de leur rôle dans le système de santé. Intervention à la charnière du sanitaire et du social.

Autour des services à la personne

652 – ASH – 21-28/11/08

* Le conseil économique et social réitère ses recommandations pour assurer leur développement : renforcer l'attractivité des conditions de travail, pérenniser les aides et les orienter vers la garde d'enfants et les personnes en perte d'autonomie.

www.conseil-economique-et-social.fr

* Etat, CNSA et ADMR signe une convention-cadre pour moderniser et professionnaliser les services d'aide à domicile : accompagnement démarche qualité, gestion prévisionnelle emplois & compétences, système national d'information.

* Laurent Wauquiez dévoile les grandes lignes d'un nouveau plan : élargir le nb de ménages concernés, améliorer la professionnaliser et la qualité de l'emploi, simplifier l'accès aux services.